

St Gervais/Mare le 1^{ER} juin 2021

Code Postal : 34610

Tél. 04 67 23 60 65

Fax 04 67 23 68 22

Mail : mairie.stgervaisurmare@wanadoo.fr



Jean-Luc FALIP

Maire de St Gervais sur Mare

Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault

Aux Parents d'Elèves

de l'Ecole Primaire de St Gervais sur Mare

Objet : garderie municipale / cantine année scolaire 2020-2021

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que la garderie municipale est maintenue pour l'année scolaire 2021-2022, selon les conditions ci-dessous:

- elle a lieu de 8h à 8h20 et de 11h30 à 13h20 (restaurant scolaire)
- elle est gratuite
- elle est accessible à tout enfant pour lequel un dossier d'inscription complet à la garderie (fiche individuelle, règlement, règles de vie à la cantine, inscription cantine le cas échéant) a été déposé signé pour l'année 2021-2022.

Par ailleurs, et sous réserve des demandes reçues en Mairie avant le 18 juin, la garderie de 7h30 sera maintenue pour répondre aux besoins des parents en raison de leurs obligations professionnelles.

Elle est payante au tarif forfaitaire de 15€/mois (paiement à l'avance en mairie)

Elle est soumise à demande motivée écrite des parents et à l'accord écrit de Monsieur le Maire.

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription à déposer complété en mairie au plus tard le 2 juillet 2021
Seule l'attestation d'assurance extra-scolaire 2021-2022 peut être remise dans un second temps, et au plus tard le 15 septembre.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations

Jean-Luc Falip
Maire - Vice-président du Conseil départemental

